



Réunion plénière du CCAS du MTECT le 29 novembre 2023

Déclaration CGT

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur, (*représenté par Mme la cheffe du service Développement à la DRH*)
Mesdames et Messieurs,
Cher-e-s camarades,

Une situation générale qui s'aggrave

Des milliers d'enfants meurent sous les bombes ou de famine dans le monde, des milliers d'enfants dorment dans la rue en France, des milliers d'enfants sont violentés et tués par des adultes, souvent au sein même de leur famille, et des irresponsables politiques détournent le regard et ne prennent pas les dispositions ambitieuses, nécessaires et urgentes, qui pourraient arrêter cette odieuse litanie qui défile sur les écrans, petits et grands.

Les canicules meurtrières dans le monde cet été, ont entraîné des sécheresses et des incendies et ensuite, ce sont les tempêtes et les inondations qui continuent de ravager certaines régions, notamment en France, aggravant encore la situation des plus pauvres et des plus fragiles. Ces dernières n'ont pas permis de recharger toutes les nappes phréatiques en France métropolitaine et ultramarine, et les irresponsables politiques ne prennent pas les dispositions qui pourraient enrayer le dérèglement climatique, malgré une 28^{ème} COP qui s'ouvre le 30 novembre à Dubaï, et dont plus grand monde n'attend quelque chose.

Les agents des services publics toujours présents

Pourtant, comme toujours dans ces moments de crises, les agents des services publics sont là, pour sauver des vies, souvent au péril de la leur, en haut d'un poteau électrique comme dans le Finistère début novembre, ou sur la route, avec courage, solidarité et efficacité, pour réparer les dégâts, pour protéger les populations, pour écouter, soulager et soigner les personnes meurtries dans leur chair et dans leur tête, mais les irresponsables politiques préfèrent encore regarder leurs caleuses et servir les profits immédiats de quelques uns, en poursuivant la casse de ces services si utiles aux femmes, aux hommes et aux enfants, plutôt que de les renforcer.



(Cliquer sur l'image pour accéder aux infos)

Au lieu de s'atteler à ce chantier indispensable, ils s'attaquent aux militants syndicaux et écologiques qui défendent ces services publics, qui défendent notre planète, qui manifestent aux côtés des salariés et des retraités, et qui sont arrêtés et convoqués devant les tribunaux comme des voyous, dans l'objectif de faire peur aux salariés qui luttent, à la population qui se révolte, et de frapper financièrement les individus, les syndicats et les associations. Ces irresponsables politiques préfèrent laisser se propager la haine et la montée de l'extrême droite, avec une augmentation des agressions, des manifestations ouvertement fascistes et des dégradations sur des monuments et bâtiments publics, syndicaux et associatifs.

Un ministère qui ne fait pas le choix du CCAS comme prioritaire

Monsieur le ministre Béchu a, pour la troisième fois, annulé la rencontre prévue hier avec la fédération CGT de l'Équipement et de l'Environnement, le secrétaire général du ministère n'a toujours pas participé à un CCAS et aujourd'hui, le DRH ne sera pas à ce CCAS.

Les agendas des uns et des autres sont forcément bien remplis.

Pourtant, les dysfonctionnements RH sur les salaires, primes et gestion des carrières des agents se multiplient, et ils ont un impact important sur la vie des personnels qui se tournent vers le service social et les CLAS... alors que la DRH devrait prendre toutes les mesures auprès de la DDFIP 94 qui intervient pour la mise en paiement des payes, et auprès des



bureaux de gestion de la DRH, des DREAL et des SGCD, afin que les avances sur salaires soient systématiquement et immédiatement mises en œuvre. L'agent et le service social devraient alors systématiquement être informés et les justificatifs des décisions transmis, afin que les agents puissent solliciter, si nécessaire, des délais de remboursement en cas de trop-perçus !!!

Quand on est malade, on n'est pas en congés

Une **décision de la cour de cassation du 13 septembre dernier** exhorte le gouvernement à se mettre en conformité avec les directives européennes sur le droit du travail, après la victoire de plusieurs organisations syndicales, dont la Fédération CGT des transports.

Elle stipule notamment que « tout salarié arrêté pour une maladie non-professionnelle génère désormais des droits à des congés payés, pendant sa période d'absence », et la CGT demande que la DRH du ministère comme la DGAFP, relaient cette décision dans les services, car les décisions de la cour de cassation contraignent tous les employeurs.

Cette décision concerne non seulement les jours de congés annuels qui doivent être rendus aux agents, en cas de maladie nécessitant un arrêt de travail pendant cette période de congés annuels, y compris en les reportant automatiquement l'année suivante, mais aussi, les **minorations de RTT appliquées à raison d'1 jour au bout de 11 jours d'arrêt pour maladie**.

Pas de minorations de RTT pour l'action sociale

Par ailleurs, les agents de nombreux services du ministère, des établissements publics et des DDI, découvrent depuis plusieurs mois, des modifications dans leur logiciel de gestion du temps de travail, n'ayant dans la majorité des cas, fait l'objet d'aucune modification du règlement intérieur du service, nécessitant pourtant un avis du CSA.



Au-delà des minorations de RTT en cas d'arrêt de maladie, la liste s'allonge de motifs de plus en plus variés, car tout est bon pour rogner sur les jours de RTT des agents : grève, autorisations spéciales d'absence pour intervention comme sapeur-pompier volontaire ou bénévole d'association de sécurité civile, dons du sang et actions proposées par les CLAS et participation aux arbres de Noël !!! Inacceptable !

Au lieu de réponses au cas par cas, selon le service, **la CGT demande que le DRH intervienne auprès de la DGAFP**, afin que sa circulaire du 31 mars 2017, qui n'avait été que très rarement appliquée jusqu'à présent, soit abrogée, et aussi auprès des services déconcentrés et des SGCD, afin de rappeler notamment, que les actions proposées par les CLAS ne peuvent faire l'objet de minorations de jours RTT, et doivent être assimilées à du temps de travail effectif.

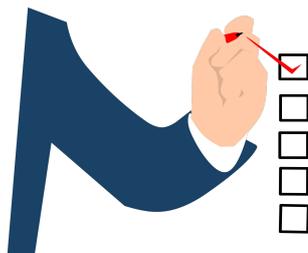
La négociation DRH / OS sur l'avenir de l'action sociale ministérielle

La négociation relative à la « *redynamisation du modèle d'action sociale du MTECT-MTE-Mer* » a fait l'objet d'une première réunion le 20 novembre 2023, malgré le refus unanime des organisations syndicales représentatives au CSA Ministériel de valider le projet d'agenda social 2023-2026 dont elle est l'un des thèmes, lors du CSA Ministériel du 17 octobre 2023.

La CGT a rappelé la nécessité d'un accord de méthode et particulièrement, a demandé que les modalités de consultation démocratique de ses mandants et adhérents dans les services soient respectées, notamment en terme de délais d'1 mois, avant un accord ou un refus de signature de sa part, sur un projet de texte que le DRH aura soumis aux OS (organisations syndicales) après les discussions prévues. Elle a demandé également que les documents de travail soient fournis au minimum 8 jours avant les réunions programmées.

Dans l'agenda social précédent, la DRH parlait de « *renforcer l'action sociale ministérielle* » et c'est bien de cela dont les agents ont besoin, avec de nouvelles prestations et la revalorisation des montants et des plafonds de ressources pour bénéficier des prestations et prêts ministériels déjà en place.

La CGT a aussi insisté sur l'importance du caractère statutaire de l'action sociale qui est un droit, au bénéfice des agents actifs et retraités et de leurs ayants-droits, et ne doit pas être fléchée vers le bien-être au travail, qui relève d'autres dispositifs et financements, dans le cadre de l'amélioration de la vie au travail et de son corollaire, la prévention des risques professionnels.



Le DRH a validé notre demande d'élargir la négociation aux agents des établissements publics, car l'autonomie financière de ces services ne peut justifier que les agents n'aient pas les mêmes droits que leurs autres collègues du MTECT.

Il a aussi accepté de modifier le terme de « *gouvernance territoriale* » qui prête à confusion sur la pérennité d'une part, des structures locales et régionales que sont les CLAS dans chaque service ayant un CSA, et les CRCAS, et sur le risque d'hégémonie du ministère de l'Intérieur et des préfectures, via les SGCD, non seulement sur la gestion des crédits mais, de plus en plus, avec leur ingérence dans les décisions concernant la mise en oeuvre de l'action sociale ministérielle dans les DDT-M.

Beaucoup de directeurs de DDT-M aujourd'hui, n'assument pas la responsabilité qui est la leur, de siéger dans les CLAS et dans les commissions d'aides matérielles et de faire respecter les prérogatives des CLAS en matière d'action sociale ministérielle, face aux SGCD. Et beaucoup de directeurs de DDT-M aujourd'hui, font pression sur les présidents de CLAS pour ne pas prendre le temps de décharge minimum de 50 % prévus dans les textes, quand ce n'est pas pour réduire ce temps, alors que la décision l'autorisant a déjà été signée ...

La CGT s'engage tout au long de cette négociation, à porter les revendications des agents et de leurs représentants dans les CLAS :

- pour renforcer les dispositifs et l'accès aux logements,
- pour une restauration collective de qualité avec un reste à charge réduit,
- pour assurer des modes de garde pour leurs enfants,
- pour développer l'information des agents sur l'ensemble des prestations ministérielles et interministérielles, sur les activités menées par les associations agréées par le MTECT-MTE-Mer, les ASCE et la FNASCE et le CGCV,
- pour mener des actions développant notamment l'accès à la culture et les liens intergénérationnels et de convivialité.

Le chantier national « nouvelles places ministérielles en crèches » doit être lancé

Lors du CCAS du 15 septembre, le DRH a accepté de lancer un chantier de nouvelles places ministérielles en crèches, dans toutes les régions, et la CGT, s'étonne de ne pas retrouver cet engagement dans le relevé de décisions de ce CCAS, ni dans le suivi des décisions prises, alors qu'un état des lieux des berceaux proposés aux agents d'administration centrale a été présenté lors de la commission relative à la vie des agents.

Un état des lieux des places ministérielles existant en régions et dans les services ultra-marins doit être effectué, ainsi que le type de marché passé par chacune des préfectures de régions, dans le cadre des SRIAS, afin de savoir si un avenant ou un lot ministériel peut être ajouté.

Une fin de gestion budgétaire 2023 risquée : factures de restauration et crédits CIL



En cette fin de gestion budgétaire, plusieurs inquiétudes fortes nécessitent l'intervention urgente de la DRH auprès des DREAL et des SGCD, en lien avec le déploiement progressif du transfert et de la fusion des centres de prestations comptables mutualisés (CPCM) en DREAL ou en DRAAF, vers les centres de gestion financiers (CGF) des Directions régionales des finances publiques (DRFIP,) car le manque d'anticipation dans les informations des CLAS, des prestataires et des services, risque de conduire à un refus de passer certaines factures avant la fin de gestion.

De même, plusieurs DREAL qui ont des difficultés à pourvoir les postes vacants dans les services régionaux, en charge des crédits d'action sociale, n'ont pas encore délégué aux SGCD, les crédits du Titre 2, hors masse salariale, nécessaires notamment au versement des prestations individuelles d'action sociale, et des rentes du dernier trimestre aux agents retraités, victimes d'accidents de service ou de maladies professionnelles. La CGT vous demande de régler la situation dès aujourd'hui en Bretagne notamment, vers le SGCD 22.

Enfin, même si les crédits de restauration dans les DDI ont été transférés au ministère de l'Intérieur, il n'est pas admissible que les factures de novembre et d'octobre voire de septembre, des associations de gestion de RIA ou des restaurateurs conventionnés, ne puissent être honorées alors qu'il s'agit bien de leur rembourser les avances de subventions versées aux agents des DDT-M, en lieu et place du MI, par manque d'anticipation sur les besoins budgétaires liés au déploiement de l'harmonisation des subventions.

Côté MTECT, nous avons été informés qu'en DIR Est, la signature de nouvelles conventions de restauration ne peut se concrétiser, faute de crédits délégués en DREAL, contrairement aux engagements de la DRH sur l'application de l'harmonisation des subventions-repas en DIR, prévue en septembre. Le montant de la subvention d'harmonisation départementale n'est d'ailleurs pas le bon, semble-t-il !

La demande d'un webinaire de la DGAFP sur l'application de la TVA sur les subventions-repas (PIM), a bien été faite par la DRH, sans effet jusqu'à présent, et cela ne suffit pas, au vu des résultats et informations que la CGT a déjà recueillis dans de nombreux services, sur l'application très hétéroclite et souvent non règlementaire dans les restaurants conventionnés ...

Quel soutien du MTECT aux associations après les tempêtes et inondations ?

Dans les départements concernés par les dernières tempêtes et inondations, plusieurs unités d'accueil des ASCEE ont subi des dégâts matériels et il semblerait que les assurances se fassent tirer l'oreille, pour prendre en charge les frais relatifs aux réparations. La FNASCE a bien sûr été saisie, mais il serait important que le ministère, propriétaire des bâtiments et notamment la Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), apporte le soutien nécessaire, et pas seulement moral, aux ASCEE concernées...

Le logement des agents publics, sans les représentants du personnel !

Un Comité Interministériel du Logement des Agents Publics (CILAP) a été créé en juillet par le gouvernement. Lors du groupe de travail logement issu de ce CILAP, réuni le 10 novembre, l'ensemble des organisations syndicales ont rappelé leur exigence d'être présents au sein du CILAP, et d'avoir un état des lieux des dispositifs existants permettant aux agents de la fonction publique des 3 versants, d'avoir accès à un logement locatif proche de leur lieu de travail, quelque soit leur affectation en métropole et en outre-mer.

Le MTECT est représenté par la DHUP qui participe à l'animation du CILAP avec la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) et la DGAFP. La CGT demande que le CCAS et sa commission « restauration-logement » sollicitent une intervention de la DHUP pour présenter l'avancement du groupe de travail logement.



La mobilisation nécessaire pour les salaires, le 12 décembre

Les revendications CGT « action sociale »

La CGT souhaite, lors de ce dernier CCAS de l'année 2023, appeler à nouveau les agents à se mobiliser le 12 décembre, à l'occasion de la journée européenne contre les politiques d'austérité et pour l'augmentation des salaires, retraites et pensions, alors que le gouvernement et le ministre de la transformation de la Fonction Publique, prévoient une année blanche en 2024 pour la revalorisation du point d'indice. Inacceptable !

Nous terminerons donc l'année en rappelant nos revendications :

- 10 % de revalorisation des salaires et retraites pour rattraper les pertes liées à l'inflation,
- la revalorisation des prestations individuelles et collectives d'action sociale ministérielles et interministérielles et des plafonds de ressources
- la revalorisation des subventions-repas d'harmonisation par département et la publication des montants en île de France,
- l'abrogation de la circulation supprimant l'accès aux chèques-vacances pour les retraités de la fonction publique d'Etat,
- la mise en place d'un dispositif, en lien avec le SRE (Service des Retraites de l'État), le FSPEOIE et l'Ircantec, pour que tous les agents retraités et pensionnés des services et EP (établissements publics) affiliés au MTECT-MTE-Mer, soient informés et puissent bénéficier des prestations qui les concernent, au niveau national, et des actions CIL (crédits Initiative locale) organisées par les CLAS dans les services,
- une participation financière du MTECT-MTE-Mer aux cotisations des retraités dans le cadre du futur contrat de protection sociale complémentaire,
- la concrétisation de la charte égalité professionnelle par la mise en place, comme dans plusieurs ministères en 2021 et 2022, d'un CESU garde d'enfants pour les 6 – 12 ans, et par le financement ministériel de nouvelles places en crèches, dans toutes les régions,
- l'augmentation du budget d'action sociale ministérielle à hauteur de 3 % de la masse salariale et des pensions et la sanctuarisation des crédits CIL à hauteur de 1 million d'euros,
- des moyens, du soutien et de la reconnaissance pour le travail des CLAS.

Cette liste n'est pas notre lettre au Père Noël, mais nous souhaitons à tous les acteurs et partenaires de l'action sociale et à l'ensemble des agents actifs et retraités, de bonnes fêtes de fin d'année, particulièrement à celles et ceux qui ont été touchés par des épreuves en 2023, et de beaux arbres de Noël, organisés par les CLAS et les ASCEE.

Les représentants CGT au CCAS.

Franck Robert, secrétaire du CCAS, Christian Jacquemard, président de la commission « restauration-logement » et Jocelyne Pelé, titulaires - Frédéric Schmitt, Bernadette Coignat et Anthony Maës, suppléants